

Professionnels Mayotte

Conditions Tarifaires au 1^{er} avril 2019

Sommaire

Ouverture, fonctionnement et suivi du compte	P.3
■ Ouverture, transformation, clôture	
■ Relevés de compte	
■ Tenue de compte	
■ Services en agence	
Banque à distance	P.6
■ Internet	
■ Téléphone	
■ Téléphone mobile	
Opérations de paiement	P.8
■ Cartes	
■ Virement SEPA	
■ Prélèvement et TIPSEPA	
■ Chèque	
Opérations d'encaissement	P.11
■ Contrat carte bancaire commerçant	
■ Contrat carte bancaire e-commerce	
■ Virement SEPA	
■ Prélèvement SEPA et TIPSEPA	
■ Chèque	
■ Effet de commerce	
Offre groupée de services	P.14
■ Convention MULTIPRO	
■ Convention MULTIPRO - Prof Lib	
Irrégularités et incidents	P.15
■ Commission d'intervention	
■ Opérations nécessitant un traitement particulier	
■ Incidents de paiement	
Découverts et crédits	P.17
■ Découverts	
■ Commissions liées au découvert	
■ Financement du cycle d'exploitation	
■ Crédits d'investissement	
■ Autres prestations liées aux crédits	
Gestion de la trésorerie	P.20
■ Placements Financiers	
Assurances et Prévoyance	P.22
■ Assurances des biens et de l'activité	
■ Assurances des comptes et moyens de paiement	
■ Préparation à la retraite	
Opérations bancaires à l'International	P.23
■ Change	
■ Opération par carte bancaire	
■ Paiement à destination de l'étranger - IMPORT	
■ Règlements en provenance de l'étranger - EXPORT	
■ Crédit documentaire	
■ Garanties à l'International	
■ Bon à savoir	
RÉSOUTRE UN LITIGE	P.27

Vous trouverez ci-après les tarifs des produits et services liés à la Convention de compte de dépôt, applicables au 1^{er} avril 2019. Ils sont exprimés en euros HT.

Ouverture, fonctionnement et suivi du compte

Ouverture, transformation, clôture

■ Ouverture de compte avec signature de la convention de compte courant	Gratuit
■ Clôture de compte	Gratuit
■ Transfert de compte vers une autre Banque Populaire	Gratuit
■ Services Bancaires de Base*	Gratuit

Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du Droit au compte prévu par l'article D.312-5-1 du Code Monétaire et Financier.

**Liste des services inclus disponible sur www.bred.fr, rubrique «Informations réglementaires».*

Relevés de compte

■ Relevés de comptes :	
• Tous les 10 jours	Gratuit
• Historique mensuel (par an) :	
- Support papier	46,90
- Support magnétique	121,48
• Après chaque opération (par relevé - frais d'envoi inclus)	0,66
■ Duplicata de relevé en agence (par relevé) :	
• Relevé en cours ou dernier relevé	6,38
• Relevé antérieur	12,77
■ Récapitulatif de frais :	
• Facture professionnelle mensuelle	Gratuit
• Récapitulatif Annuel des Frais	Gratuit
• Relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte	Gratuit
• Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte	Gratuit

Dates de valeur

(hors opérations à l'International)

■ Versement ou retrait d'espèces en agence	J⁽¹⁾
<i>Pour les opérations effectuées pendant les heures d'ouverture de l'agence</i>	
■ Remise de chèque(s) à l'encaissement	J+1 ouvré⁽³⁾
■ Paiement de chèque	J⁽¹⁾
■ Virement, en jours ouvrés ⁽²⁾ :	
• Réception d'un virement	J⁽¹⁾
• Émission d'un virement SEPA	J⁽¹⁾
■ Prélèvement, en jours ouvrés ⁽²⁾ :	
• Prélèvement débité	J⁽¹⁾
• Prélèvement encaissé	J⁽¹⁾

(¹J : jour de comptabilisation sur le compte client. (²Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques). (³Après 16h, la valeur est J+2 ouvrés.

■ Effet de commerce :	
• Remis à l'escompte	J + 1 calendaire
• Remis à l'encaissement	J + 4 calendaires
<i>Par rapport à la date d'échéance, avec un minimum de 10 jours après la date de remise de l'effet dans nos livres.</i>	
• Effet domicilié	J⁽¹⁾ -1 calendaire
■ Délai d'encaissement ou d'indisponibilité :	
• Chèque remis à l'encaissement	10 jours ouvrés
<i>(1)J : jour de remise ou de règlement.</i>	

Tenue de compte

■ Frais de tenue de compte (par trimestre)	43,64
■ Frais de tenue de compte inactif (par an)	30,00
<i>Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier.</i>	
■ Commission de mouvement :	0,06% à 0,20%
• Minimum perçu (par arrêté)	10,53
<i>Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte (hors placement et frais).</i>	
■ Port et frais (ou commission sur écritures) :	
• Le feuillet	2,38
• Minimum perçu (par trimestre)	18,01
<i>Commission trimestrielle en fonction du nombre d'écritures confié au débit et au crédit (1 feuillet comportant 15 écritures). Les ports et frais sont offerts aux clients titulaires d'une convention de Relation.</i>	
■ Commission d'actualisation (par an, à partir de)	185,00
<i>Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et juridique de dossier portant sur un découvert, une autorisation d'escompte commercial, un crédit permanent.</i>	
■ Frais pour conservation d'avoirs sur compte avec adresse inconnue (par an)	26,59

Services en agence

■ Retrait d'espèces en agence avec ou sans émission de chèque :	
• Avec une carte de retrait unique (par retrait)	5,00
■ Mise à disposition de fonds auprès d'une Banque Populaire	8,00
■ Commande de fonds	Gratuit
■ Frais pour retour de commande de fonds (non retirée par le client)	8,50
■ Délivrance d'un BIC-IBAN	Gratuit
■ Destruction de chéquier non remis	7,50
■ Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
■ Frais de recherche de documents (hors relevé de compte)	20,00

Gestion d'une succession

■ Ouverture d'un dossier de succession :	
• Avoirs détenus à la BRED :	
- Inférieurs ou égaux à 3 000 €	80,74
- Compris entre 3 001 € et 15 000 €	0,92%
◇ Minimum	80,74
- Supérieurs à 15 000 €	0,45%
◇ Minimum	161,52
◇ Maximum	604,00

À la succession s'ajoute la facturation des interventions majeures à savoir l'état des avoirs valorisés au décès, la transmission au notaire, l'information des héritiers, le règlement des frais d'obsèques, des factures, la restitution aux caisses de retraite, les opérations de liquidation de la succession, la déclaration fiscale, les recherches et les opérations diverses.

• Intervention liée au traitement de la succession (état des avoirs, envoi au notaire, règlement de factures...)	24,45
■ Commission sur succession vacante	30,00

Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier, Loi ECKERT.

Banque à distance

Internet⁽¹⁾

Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui (ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

BREDConnect

Permet de consulter et de suivre le compte professionnel, d'effectuer des virements SEPA ou des virements unitaires internationaux, de commander des chèquiers ou d'imprimer des RIB.

- Abonnement à des services de banque à distance (par trimestre) **38,50**
(internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
- Frais d'utilisation des services de banque à distance :
(internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
 - Option «La Bourse en ligne» **Gratuit**
 - Option «Module Flux» :
 - Opérations de virements (par trimestre) **30,00**
 - Opérations de virements et de prélèvements (par trimestre) **36,00**

TransBred.com (hors coût du certificat numérique)

Outil de communication permettant : le suivi et la gestion du compte professionnel, la saisie de remises de prélèvements ou de LCR, la saisie de remises de virements SEPA, le traitement de fichiers d'opérations initiés depuis des outils comptables.

- Abonnement mensuel (à partir de) **15,00**
- Certificat électronique Mercantéo* **5,00**
Certificat permettant de sécuriser les échanges et signer des ordres à distance.

*Hors frais d'installation ou de livraison en face à face du certificat

Bred.Ebics (hors coût du certificat numérique)

Contrat d'accès au service d'échanges informatisés de données lorsque vous êtes en relation avec la BRED et d'autres établissements bancaires. Pour utiliser ce protocole, vous devez être équipé d'un logiciel de communication bancaire compatible avec le protocole Ebics.

- Abonnement mensuel (à partir de) **25,00**

⁽¹⁾Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

Téléphone

BRED Direct Pro

- Abonnement à des services de banque à distance (par an) **18,00**
(internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
-

- Frais d'utilisation des services de banque à distance :
(internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- Composez le :

0 806 060 292

Service gratuit
+ prix appel

du lundi au vendredi de 8h à 22h, le samedi de 8h à 17h (heures de Paris)
Service gratuit = numéro non surtaxé.

Tonalité Plus

- Abonnement à des services de banque à distance **Gratuit**
(internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
-

- Frais d'utilisation des services de banque à distance :
(internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- Composez le :

0 897 652 200

Service 0,60 € / min
+ prix appel

Les coûts de communication indiqués dans la rubrique «Téléphone» sont en TTC.

Téléphone mobile

Message +

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS.

- Option Infos :

Réception sur mobile d'un message sur le solde du compte, les 3 dernières opérations enregistrées ou l'encours carte bancaire

- Abonnement mensuel :

- 5 messages par semaine

5,35

- 2 messages par semaine

3,14

- Option Flash :

Réception sur mobile d'un message d'alerte sur le dépassement d'un seuil préalablement défini.

- Abonnement mensuel

1,05

- Frais d'utilisation des services de banque à distance :
(internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- Par message envoyé

0,52

Opérations de paiement

Cartes

Bon à savoir sur les cartes

Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention **DÉBIT**.

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention **CRÉDIT**.

Les retraits d'espèces sont toujours débités immédiatement.

L'arrêté des cartes bancaires à débit différé s'effectue chaque fin de mois. Le débit est passé le 10 du mois suivant, valeur 1^{er}.

En cas de perte ou de vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (prix d'un appel local, selon l'opérateur de l'appelant - 7j/7, 24h/24) pour faire immédiatement opposition.

Fourniture d'une carte de retrait

- | | |
|------------------------------------|----------------|
| ■ Cotisation carte de retrait BRED | Gratuit |
|------------------------------------|----------------|

Fourniture de cartes de débit

- | | |
|---|--------------|
| ■ Cotisation Visa Electron, à débit immédiat
(carte de paiement à autorisation systématique) | 35,00 |
|---|--------------|

Fourniture de cartes de débit

(cartes de paiement internationales, à débit immédiat ou différé)

Cotisations annuelles pour les Professionnels et TPE ⁽¹⁾	Débit Immédiat	Débit Différé
• Business Mastercard	48,00	58,00
• Visa Gold Business	125,00	140,00
• Visa Platinum Business	232,00	245,00

Cotisations annuelles pour les Professions Libérales ⁽¹⁾	Débit Immédiat	Débit Différé
• Business Mastercard	48,00	58,00
• Visa Gold Business	125,00	140,00
• Visa Platinum Business	232,00	245,00

⁽¹⁾Le 1/2 tarif est appliqué à partir de la 6^{ème} carte de même nature sur le même compte

Services liés à la carte bancaire

- | | |
|--|----------------|
| ■ Confirmation de code confidentiel (par demande) | 7,00 |
| ■ Modification du plafond de paiement ou retrait de la carte (Cartilis) : | |
| • Au guichet de votre agence ou auprès d'un téléconseiller | 10,00 |
| • Depuis votre espace de banque en ligne BREDConnect | Gratuit |
| ■ Refabrication de carte bancaire avant échéance : | |
| • En cas de dysfonctionnement | Gratuit |
| • En cas de détérioration par le client | 12,00 |
| ■ Paiement sans contact | Gratuit |
| ■ Adhésion à e-carte bleue, paiements sécurisés sur Internet (par an) - Plus commercialisée
Paiements sécurisés sur Internet. | 10,37 |
| ■ Retrait d'espèces en euros au guichet d'un autre établissement | 5,85 |

■ Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets BRED et Banque Populaire	Gratuit
■ Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :	
• Avec les cartes Visa Gold Business, Visa Platinum Business	Gratuit
• Avec la Business Mastercard, à compter du 4 ^{ème} retrait dans le mois	1,00
• Avec une carte Visa Electron, à chaque retrait	1,00
■ Retrait d'espèces en devises au DAB d'un autre établissement de la zone euro :	
• Commission fixe	2,90
• +Commission proportionnelle au montant retiré	1,50 %
■ Paiement par carte bancaire :	
• En euros, zone EEE	Gratuit
• En devises, zone EEE	1,50%

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets d'un autre établissement en devises

(voir rubrique «Opérations bancaires à l'International»).

Paiement par carte bancaire en devises

(voir rubrique «Opérations bancaires à l'International»).

Virement SEPA

Pour les virements en devises ou en euros impliquant un pays hors zone SEPA, se reporter aux «Opérations bancaires à l'International».

■ Émission d'un virement SEPA en faveur d'un compte BRED :	
• Frais par virement occasionnel ou permanent	Gratuit
■ Émission d'un virement SEPA en faveur d'un autre établissement :	
• Frais par virement occasionnel :	
- Au guichet de votre agence (avec BIC-IBAN/RIB), ou sur Dispobank.fr	5,00
- Par Internet (BRED Connect)	Gratuit
• Frais par virement permanent :	
- Au guichet de votre agence (avec BIC-IBAN/RIB), ou sur Dispobank.fr	1,26
- Par Internet (BRED Connect)	Gratuit
■ Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit
■ Émission d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment) :	
• Frais par virement	1,00
■ Frais par virement sur «Liste papier»	7,00
■ Frais de gestion de doublon de remises fichiers clients	5,00
■ Frais par virement de trésorerie	12,00
■ Vircom télétransmis :	
• Frais par virement (hors frais de timbre)	0,97 à 2,03
■ Frais de traitement de fax de confirmation d'ordre :	
• Par fax télétransmis	7,00
■ Frais d'absence de confirmation d'ordre télétransmis	5,00
■ Frais d'annulation d'un virement commercial Vircom	13,66
■ Demande de retour de fonds sur virement émis à tort (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)	5,00

■ Frais de demande d'information sur opération	5,00
--	-------------

Prélèvement et TIPSEPA

(frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

■ Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
■ Enregistrement de mandat de prélèvement SEPA B2B :	
• Création et modification (par créancier)	16,35
• Suppression	Gratuit
■ Sélection de créanciers autorisés à prélever (SEPA CORE) :	
<i>Frais pour liste blanche sur prélèvement.</i>	
• Création et modification (par créancier)	16,35
• Suppression	Gratuit
■ Sélection de créanciers non autorisés à prélever	16,35
<i>Frais pour liste noire sur prélèvement.</i>	
■ Frais d'opposition à un prélèvement SEPA	20,61
<i>L'opposition a une durée de 3 mois maximum à compter de sa date d'émission (révocation d'une échéance de prélèvement).</i>	
■ Frais d'opposition définitive à un prélèvement SEPA	16,35
<i>L'opposition à une durée supérieure à 3 mois (retrait du consentement).</i>	
■ Frais de demande d'information sur opération	5,00

Chèque

■ Paiement de chèque	Gratuit
■ Frais d'envoi de chéquier, en courrier :	
• En courrier simple	Gratuit
• En courrier recommandé simple	7,03
<i>Si envoi à l'étranger : tarif de l'envoi en recommandé AR à l'étranger.</i>	
■ Frais de renouvellement automatique du chéquier	3,02
■ Frais d'émission d'un chèque de banque	12,96
■ Frais d'émission d'un chèque certifié	12,96
■ Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	24,00
■ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	12,45

Opérations d'encaissement

Contrat carte bancaire commerçant

■ Adhésion au contrat carte bancaire	Gratuit
■ Terminal de Paiement Electronique (TPE) : location, installation, maintenance matériel et logiciel	Nous consulter
■ Frais d'initialisation du TPE	75,00
■ Commission appliquée aux transactions par cartes bancaires	Nous consulter pour une étude personnalisée

Options d'équipement du TPE

■ AMEX :	
• Frais d'installation logiciel :	
- Non affilié	Gratuit
- Déjà affilié	45,00
• Offre Bienvenue :	
- Les 6 premiers mois	Gratuit
- À compter du 7 ^{ème} mois	Nous consulter

Commission en fonction du Chiffre d'Affaires.

■ UP - acceptation des cartes bancaires chinoises : <i>Union Pay</i>	
• Frais d'installation logiciel	150,00
• Commission proportionnelle	1,80% à 2,80%
• + Commission fixe minimum, si le panier moyen est inférieur à 100 €	1,50

■ DCC - paiement par carte en devises : <i>Dynamic Change Currency.</i>	
• Frais d'installation logiciel	150,00
• Rétrocession en % sur les flux DCC	Nous consulter

■ Paiement en N fois :	
• Abonnement mensuel	20,00
• Frais d'installation du logiciel, à partir de	75,00
• Commission PNF sur les échéances différées	2,50%

Cette commission s'ajoute à celle du contrat commerçant.

Contrat carte bancaire e-commerce

■ Adhésion au contrat carte bancaire	Gratuit
■ Commission proportionnelle <i>Tarif établi suivant divers critères.</i>	Nous consulter

Solutions d'encaissement à distance

■ Cyberplus Paiement ACCESS :	
<i>Une solution d'encaissement à distance pour des ordres reçus par fax, téléphone, courrier ou mail.</i>	
• Frais d'installation	75,00
• Abonnement mensuel	10,00
• Frais à la transaction	0,15

■ Cyberplus Paiement NET Simplifié :	
<i>Une solution d'encaissement des paiements par carte bancaire réalisés depuis un site marchand.</i>	
• Frais d'installation	150,00
• Frais à la transaction	0,15
• Abonnement mensuel :	
- BRED Essentiel	25,00
<i>Comprend l'email de confirmation du paiement et la surveillance du risque de fraude.</i>	
- BRED Croissance	17,00
<i>Le package des principaux moyens de paiements.</i>	
- BRED Sérénité	15,00

Le package des rapprochements bancaires et des impayés en mode visuel.

■ Paiement Express :	
<i>Paiement express est une offre d'acceptation de paiement en ligne par carte bancaire. Elle s'adresse plus particulièrement à nos clients qui ne disposent pas d'un site internet marchand et qui souhaitent pourtant encaisser des paiements par carte bancaire, à distance et dans un mode sécurisé (3D-secure).</i>	
• Frais d'inscription SIRET	50,00
<i>Paiement express + mail de confirmation de paiement;</i>	
• Abonnement mensuel	12,00
• Options :	
- Formulaire hébergé	10,00
- Cartes privatives	5,00

Solutions d'analyse des encaissements

■ JUMP'Pro :	
<i>Service d'analyse approfondie de l'activité carte bancaire du commerçant et du comportement d'achat de ses clients.</i>	
• Abonnement mensuel	12,00

■ FID Pro :	
<i>Solution de gestion de la relation client et de fidélisation, connectée à la carte bancaire, qui permet aux commerçants de mieux connaître leurs clients et d'accroître leur activité.</i>	
• Abonnement mensuel à partir de	49,00
• Frais d'inscription / installation	
- TPE loué à la BRED	75,00
- TPE non loué à la BRED	120,00

Virement SEPA

■ Réception d'un virement SEPA :

- Virement occasionnel ou permanent **Gratuit**

Prélèvement SEPA et TIPSEPA

■ Frais de demande d'Identifiant Créancier SEPA (ICS) **35,00**

■ Frais de paiement de prélèvement SEPA et de titre interbancaire de paiement (TIPSEPA) **Gratuit**

■ Frais d'avis de prélèvement, en fonction du support :

- Par avis :
 - Liste papier **4,98**
 - Télétransmission **0,89**
- Périodique géré par la BRED **1,22**

Chèque

■ Remise de chèque(s) **Gratuit**

■ Bordereaux pré marqués de remises de chèques avec renouvellement automatique **Gratuit**

■ Remise de chèques non conformes (par remise) **9,33**

■ Remise de chèques mélangés/mutés **7,18**

■ Photocopie d'un chèque remis ou bordereau de remise **7,36**

Effet de commerce

■ Commissions prises lors d'une remise d'effets sur supports :

- Télétransmission :
 - Par effet non circulant **0,64**
 - Par bordereau **5,44**
- Support magnétique :
 - Par effet non circulant **2,44**
 - Par bordereau **9,36**
- Support papier :
 - Par effet non circulant **5,06**
 - Par bordereau **12,72**

■ Acceptation, effet réclamé, prorogé, non domicilié, avis de sort, changement de domiciliation **19,00**

Offre groupée de services

Convention MULTIPRO

Convention intégrant :	
■ Une carte au choix*, débit immédiat ou différé	■
■ Modification du plafond de paiement ou retrait de votre carte bancaire (Cartilis)	Offerts
■ Opposition sur chéquier et carte	Offerts
■ Protection Payment Pro	■
■ «Pack Communication» ⁽¹⁾	■
■ Frais de tenue de compte	■
■ Frais de dossier Champ Libre Pro (autorisation de découvert)	Offerts
■ Chèque de banque ou certifié	Offerts
Cotisation mensuelle à une offre groupée de services (à partir de) :	31,00

Produits et services optionnels (majoration mensuelle avant réduction⁽²⁾)

■ Historique mensuel	3,91
■ Protection Champ Libre Pro	2,33
■ Protection Revenu (à partir de)	2,03

* Hors Visa Electron

⁽¹⁾Le «Pack communication» comprend : BREDConnect, Message +, BRED Direct Pro.

⁽²⁾La souscription des 3 produits et services optionnels permet de bénéficier de 10% de réduction.

Convention MULTIPRO - Prof Lib

Les Professions Libérales bénéficient, en plus des avantages de la Convention MULTIPRO, de l'exonération de la commission de mouvement.

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

- Par opération **10,66**
Somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.
Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : com. Intervention
En cas de rejet, cette commission est ajoutée au forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, sans que celui-ci n'excède les plafonds de 30 € et 50 € TTC.

Opérations nécessitant un traitement particulier

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur :
 - Commission proportionnelle (% du montant dû) **10%**
 - Maximum **99,00**
- Frais par saisie attribution **99,00**

Incidents de paiement

Incidents liés au chèque

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision **14,00**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :
Les forfaits de rejet d'un chèque comprennent : les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour régularisation, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné et les frais de représentation.
 - Chèque d'un montant inférieur ou égal à 50 € **18,43**
 - Chèque d'un montant supérieur à 50 € **38,43**
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **41,68**
- Frais administratifs de mainlevée d'incident sur chèque **Gratuit**
- Frais de chèque remis à l'encaissement et retourné impayé (sauf motif sans provision) **17,08**

Incidents liés aux virement et prélèvement

- Frais de rejet de virement, prélèvement, TIPSEPA ou télé règlement, pour défaut de provision :
Ces frais comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.
 - Montant de l'opération inférieur à 20 € **Montant du prélèvement**
 - Montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € **20,00**
- Frais d'avis de prélèvement retourné impayé **15,00**

Incidents liés à la carte

- Frais d'opposition sur carte pour vol, perte, utilisation abusive **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire :
 - Notification d'opposition pour utilisation abusive **12,38**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque **Gratuit**

Incidents liés à l'effet de commerce

■ Frais de rejet d'effet de commerce pour défaut de provision	28,32
■ Frais de restitution d'une LCR papier impayée	41,51
■ Frais de restitution d'effet de commerce retourné impayé	19,00

Incidents liés au découvert

■ Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé :	
• 1 ^{ère} lettre	Gratuit
• 2 ^{ème} lettre	Gratuit
• 3 ^{ème} lettre (lettre de mise en demeure)	21,00

Découverts et crédits

Découverts

- Découvert en compte convenu et confirmé par écrit :
 - Intérêts débiteurs personnalisés **TBC + 3 à 6 %**
 - Commission de confirmation : **0,50%**
 - Minimum perçu **50,00**
- Découvert non convenu ou dépassement sur le découvert convenu **Nous consulter**
- Champ Libre Pro :

Souplesse de trésorerie utilisable ponctuellement.

 - Intérêts débiteurs **TBC + 3 à 6 %**
 - Frais de dossier **30,00**

Le Taux de Base Commercial (TBC) est fixé à 8,60 %.

Ce taux est susceptible d'évolution selon les conditions de marché.

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux de découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.
- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs **3,00**

Le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs correspond au montant minimum de perception des intérêts débiteurs trimestriels dû, suite à l'utilisation de votre découvert autorisé. Il n'est pas compris dans le TAEG.

Commissions liées au découvert

- Commission de plus fort découvert **0,25%**

Commission de découvert trimestrielle calculée sur le plus fort découvert du trimestre et limitée au 2/3 des intérêts débiteurs.
- Commission d'immobilisation (trimestrielle) **25%**

Cette commission (en % des intérêts débiteurs) rémunère la banque pour l'immobilisation de capitaux que lui impose le titulaire du compte lorsque son compte n'a pas été créditeur en valeur au moins 15 jours dans le trimestre.

En sont donc exonérés les comptes présentant des soldes créditeurs en valeur pendant :

 - Plus de 15 jours/trimestre en cas d'un arrêté trimestriel
 - Plus de 5 jours/mois en cas d'un arrêté mensuel

Financement du cycle d'exploitation

Escompte

- Intérêts d'escompte **Nous consulter**
- Minimum de jours d'escompte **20 jours**
- Traitement de remise d'effets :
 - Minimum forfaitaire de perception d'intérêts par effet de commerce remis à l'escompte **6,10**

Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet et de la durée de l'avance des fonds qui est faite (entre le moment de la remise et la date d'échéance de l'effet).

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'escompte, de cession-escompte, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

Mobilisation de créances professionnelles (Loi Dailly)

■ Mise en place de la convention cadre	Gratuit
■ Commissions :	
• Par créance cédée	9,22
• Par bordereau	32,55
• De notification ou acceptation	33,00
• De récupération frais AR	3,98
■ Frais :	
• De prorogation	21,48
• De relance pour non règlement dans les délais	54,53
• D'impayés (de mise en demeure)	110,59
■ Frais de gestion d'une ligne de créance :	
• Lignes d'avance sur factures (par bordereau)	7,20

Gestion du poste client

■ Affacturage	Nous consulter
■ Assurance crédit	Nous consulter
<i>Le recours à nos solutions de gestion du poste clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité.</i>	

Cautions bancaires

■ Cautions :	
• Commission forfaitaire d'établissement de l'acte :	
- Acte simple	54,00
- Acte complexe (sur mesure)	141,05
■ Minimum de perception sur commission proportionnelle	45,70
■ Commission de confirmation ou d'engagement :	
• Perçue sur le montant de l'engagement	1,20%

Crédits d'investissement

Prêt «pré-accordé» de moyen terme

■ TURBO Financement Pro	Nous consulter
<i>Enveloppe de prêts pré-accordée.</i>	

Prêt moyen, long terme

■ Gamme des prêts SOCAMA :	
• Prêt SOCAMA Création	Nous consulter
<i>Financement des investissements courants des professionnels enregistrés depuis moins de 2 ans.</i>	
• Prêt SOCAMA Transmission Reprise	Nous consulter
<i>Financement d'opérations dont la finalité est la reprise d'entreprise : achat de fonds de commerce, droit au bail, matériel, rachat de titres de société, rachat de clientèle...</i>	
• Prêt Express Professionnels	Nous consulter
<i>Financement des investissements courants : matériel, travaux, véhicules, avec devis accepté, facture Pro-forma...</i>	
• Prêt Express Professions Libérales	Nous consulter
<i>Financement des investissements courants réservé aux Professions libérales: Santé - Droit - Chiffre.</i>	

Commission de réalisation

■ Frais de dossier (en % du capital emprunté) :	1,00%
• Minimum pour les prêts SOCAMA	50,00
• Minimum pour les prêts TURBO	80,00

Garanties possibles en fonction des prêts

■ Enregistrement d'un gage sur véhicule, à partir de	125,00
■ Socama	Nous consulter
■ Bpifrance	Nous consulter
■ Garanties réelles et autres garanties	Nous consulter

Autres prestations liées aux crédits

■ Copie d'un contrat prêt/crédit	28,72
■ Modification simple du contrat (IBAN, date d'échéance...)	28,72
■ Réédition d'un tableau d'amortissement	32,51
■ Frais d'information annuelle des cautions (par lettre)	55,98
■ Frais d'information incident de remboursement (FICP), (par lettre)	24,80
■ Décompte de remboursement anticipé	Gratuit
■ Frais d'avenant : minimum	220,00

Placements Financiers

Rétrocession

Lorsque la banque fournit le service de conseil en investissement, celui-ci sera fourni de manière non indépendante, reposera sur une analyse pour garantir le caractère adéquat et approprié des instruments financiers proposés.

Dans ce cadre, la BRED peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Transactions

Coût par ordre (achat ou vente), courtage compris.

■ Ouverture d'un compte titres ordinaire ou d'un PEA	Gratuit
■ Ordre de Bourse sur titres cotés sur le marché domestique (Euronext, Paris, Amsterdam et Bruxelles) :	
• Ordre exécuté transmis par Internet : (BREDConnect - option «La Bourse en ligne»).	
- Commission proportionnelle	0,437%
- Minimum de perception par ordre	6,67
(titres au porteur).	
• Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse ou transmis en agence ou via un conseiller commercial :	
- Commission proportionnelle (jusqu'à 76 224,50€)	0,992%
- Commission fixe	7,56
• Ordre sur le Marché obligataire :	Nous consulter
- Ordre exécuté transmis par Internet :	
◇ Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90€)	0,663%
◇ Commission fixe	6,06
- Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse ou transmis en agence ou via un conseiller commercial :	
◇ Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90€)	0,829%
◇ Commission fixe	7,56
• Ordre exécuté avec le Service de Règlement Différé (SRD) :	0,60%
<i>Ces ordres sont soumis à la perception d'une commission calculée au prorata temporis sur les achats et ventes compensés pour une même valeur.</i>	
■ Droits, Bons de souscription :	Nous consulter
• Ordre exécuté transmis par Internet :	
- Commission proportionnelle	0,437%
- Minimum de perception par ordre	5,86
• Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse ou transmis en agence ou via un conseiller commercial :	
- Commission proportionnelle	0,992%
- Minimum de perception par ordre	5,05
■ Reports (par position prorogée) :	
• Commission proportionnelle	0,850%
• Commission fixe	7,56

■ Souscription d'OPC : <i>(organisme de placement collectif - SICAV, FCP)</i>	
• BRED Banque Populaire	Gratuit
• Autres établissements	80,00
■ Autres opérations sur titres : <i>(augmentation de capital, dividende en action sur Euronext)</i>	
• Commission proportionnelle	1,50%
- Minimum	6,41
- Maximum	83,92
■ Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger :	Nous consulter

Droits de garde

■ Les titres émis par la BRED et les Banques Populaires, les actions Natixis, les parts de SOFICA, FCPI, SCPI	Gratuit
■ Autres titres :	
• Commission proportionnelle* :	
- Jusqu'à 50 000 €	0,225%
- Pour la partie de 50 001 € à 150 000 €	0,183%
- Pour la partie supérieure à 150 000 €	0,083%
<i>*Applicable par tranche de valorisation par compte titres (ordinaire, PEA ou PEA PME), sur valorisation au 31 décembre.</i>	
■ Frais fixes par ligne :	
• Titres au porteur cotés sur le marché domestique (Euronext, Paris, Amsterdam et Bruxelles), déposés en Euroclear	3,83
• Autres titres (nominatifs, déposés à l'étranger...)	11,97
■ Frais de perception par compte titres ordinaire ou PEA ou PEA PME :	
• Minimum	24,67
• Maximum	1285,14
■ Titres bénéficiant d'un mandat de gestion	Nous consulter

Frais de transfert d'un Compte titres ordinaire, PEA ou PEA PME

■ Frais de transfert de compte titres ordinaire vers un établissement autre qu'une Banque Populaire, en France (par ligne) :	
• Sur titres déposés en Euroclear France	10,21
• Sur titres déposés à l'étranger (frais d'intermédiaire non compris) :	90,00
- Minimum facturé par compte titres ordinaire	50,41
■ Frais de transfert de PEA vers un établissement autre qu'une Banque Populaire :	60,00
• Par ligne	10,21

Frais d'attestation fiscale

■ Sur titres étrangers détenus à l'étranger (par ligne)	70,00
■ Sur titres étrangers détenus en ESES* (par ligne)	150,00
<i>*Euroclear Settlement of Euronext Securities (Règlement Euroclear des titres d'Euronext)</i>	

Assurances des biens et de l'activité

- Multirisque Pro **Nous consulter**
Une solution complète d'assurance qui couvre l'ensemble des risques liés à l'exercice de l'activité professionnelle.

- Protection Patrimoine couverture homme clé **Nous consulter**

- Protection Revenu Décès Accidentel⁽¹⁾
 - Selon l'option retenue (par an, à partir de) **24,39**

Assurances des comptes et moyens de paiement

- Protection Champ Libre Pro (par an)⁽¹⁾ **28,00**

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Protection Paiement Pro (par an)⁽¹⁾ **55,00**

⁽¹⁾La Taxe sur les Conventions d'Assurance (TCA) de 9% (taux en vigueur en décembre 2018) est incluse dans le tarif.

Préparation à la retraite

- PREPAR Pro Retraite **Nous consulter**
Contrat d'assurance répondant au cadre fiscal privilégié dit de la Loi «Madelin» destiné à constituer un complément de revenu au moment de la retraite.

Opérations bancaires à l'International

Change

- Achat ou vente de devises au comptant :
 - Commission de change :
 - Inférieur à 80 000 € **0,05%**
 - Supérieur ou égal à 80 000 € **0,025%**
 - Minimum **17,00**

Opération par carte bancaire⁽¹⁾

- Retrait d'espèces en devises* :
 - A un distributeur automatique de billets (DAB) :
 - Commission fixe **3,10**
 - + Commission proportionnelle au montant du retrait **2,50%**

Pour les retraits en Francs CFA et Francs CFP, seuls les frais fixes sont appliqués.

- Paiement par carte bancaire :
 - Commission proportionnelle sur le montant de la transaction :
 - En euros **2,15%**
 - En devises* **2,50%**

** L'opération de change est effectuée au cours appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération.*

⁽¹⁾Opération en devises ou en euros impliquant un pays hors zone Euros.

Paiement à destination de l'étranger - IMPORT

- Virement international émis, hors SEPA :
 - Commission de transfert proportionnelle :
 - Format papier : **0,10%**
 - ◇ Minimum **21,50**
 - ◇ Maximum **250,00**
 - Dématérialisé : **0,10%**
 - ◇ Minimum **16,60**
 - ◇ Maximum **170,00**

** Tous les frais à la charge de donneur d'ordre*

- Avis d'opéré **2,50**
 - Coordonnées incomplètes ou erronées **17,50**
 - Commission «devise déplacée» **5,80**
- (devise différente de celle du pays de destination)*
- Confirmation SWIFT par fax **21,50**
 - Commission de non qualité des données **4,00**

- Chèque émis - paiement :
 - Commission de chèque **17,00**
 - Commission proportionnelle de paiement **0,10%**
 - Minimum **21,50**
 - Maximum **250,00**
 - + Commission de transfert format papier **Voir ci-avant**

■ Effet de commerce à l'émission :	
• Commission proportionnelle à l'émission	0,15%
- Minimum	40,00
- Maximum	200,00
• + Commission de transfert format papier	Voir ci-avant
■ Remise documentaire IMPORT :	
• Commission proportionnelle :	0,20%
- Minimum	45,00
- Maximum	500,00
• + Commission de transfert format papier	Voir ci-avant
• + Frais de port	38,50

Règlements en provenance de l'étranger - EXPORT

■ Virement international hors SEPA :	
• Commission de rapatriement :	17,50
• Avis d'opéré	2,50
• Commission de non qualité des données	9,50
■ Chèque reçu - encaissement :	
• Crédit immédiat (sauf bonne fin) :	
- Commission d'encaissement (sous conditions ⁽¹⁾):	0,10%
◇ Minimum	20,00
◇ Maximum	120,00
- Commission d'impayé	40,00
• Crédit après encaissement :	
- Commission d'encaissement :	0,10%
◇ Minimum	26,50
◇ Maximum	158,00
- + Frais de port	38,50
- Commission d'impayé	40,00
- + Avis de sort	20,00

(1) Opération possible : En EUR avec l'Allemagne, Andorre, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Luxembourg, le Portugal, le Royaume-Uni (EUR et GBP) et la Suisse (EUR et CHF) - En USD avec les USA et le Canada - En AUD (dollar Australien) avec l'Australie - En CAD (dollar Canadien) avec le Canada - En HKD (dollar de Hong-Kong) avec Hong-Kong - En NOK (couronne norvégienne) avec la Norvège.

■ Effet de commerce à l'encaissement :	
• Commission proportionnelle :	0,10%
- Minimum	26,50
- Maximum	159,15
• + Frais de port	38,50
• + Avis de sort	20,00
■ Remise documentaire EXPORT :	
• Commission proportionnelle :	0,20%
- Minimum	48,00
- Maximum	300,00
• + Frais de port	38,50
• Commission de modification	45,00

Crédit documentaire

■ Crédit documentaire IMPORT :

- Commission d'ouverture (par trimestre indivisible) : **0,25%**
 - Minimum **120,00**
- Commission d'utilisation par jeu de document : **0,125%**
 - Minimum **105,00**
 - + Frais de port **38,50**
 - ◇ A partir de la 2^{ème} utilisation **7,50**
 - Option courrier express (en sus des frais de port) **30,00**
- Commission d'acceptation / paiement différé (par mois) : **0,125%**
 - Minimum 2 mois **95,00**
- Commission de modification **90,00**

(hors montant ou validité)

■ Crédit documentaire EXPORT :

- Commission de confirmation / acceptation **Nous consulter**
(selon le risque pays et le risque banque)
 - Commission de notification : **0,10%**
 - Minimum **110,00**
 - Commission d'utilisation par jeu de document : **0,15%**
 - Minimum **145,00**
 - + Frais de port **85,00**
 - Commission de modification **95,00**
 - Commission de transmission / transfert : **0,15%**
 - Minimum **150,00**
 - Documents irréguliers **100,00**
 - Frais de transmission **70,00**
-

Garanties à l'International

- Commission d'engagement (par an) : **Nous consulter**
 - Minimum **100,00**
 - Frais d'acte :
 - Normal **120,00**
 - Spécifique **250,00**
 - + Option émission sous 24h **200,00**
 - Commission de modification **60,00**
 - Commission de notification (garanties reçues) **100,00**
 - Mise en jeu (à l'émission ou réception) **100,00**
 - Frais de SWIFT **10,00**
 - Frais de mainlevée **70,00**
-

Bon à savoir

Zone EURO

Zone constituée par : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Zone UE

Union Européenne composée : des pays de la zone Euro + Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.

Zone EEE

Espace Économique Européen composé : des pays de la zone UE + Islande, Liechtenstein, Norvège.

Zone SEPA

L'espace unique de paiement en euros est composé : des pays de la zone EEE + Monaco, Saint Marin et Suisse.

Exprimer une réclamation

Malgré notre vigilance, des insatisfaction ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

■ Tout d'abord, auprès de votre gestionnaire qui reste votre interlocuteur privilégié.

■ Vous pouvez ensuite contacter notre Service Relations Clientèle :

• **Par courrier :** *BRED Banque Populaire
Service Relations Clientèle
18, quai de la Rapée
75012 Paris*

• **Par Internet :** <https://www.bred.fr>

En remplissant un formulaire disponible dans la rubrique «Plainte / Réclamation» en bas de notre page d'accueil, onglet «Le Service Relations Clientèle».

• **Par téléphone :** 01 40 04 71 15 (Numéro non surtaxé)

• **Nos engagements :**

- Le Service Relations Clientèle de la BRED Banque Populaire s'engage à répondre dans un délai de 15 jours ouvrés (15 jours ouvrables, pour les réclamations relatives aux moyens de paiement, tels que prévus par la Directive sur les moyens de paiement 2).
- En application des dispositions de l'article L 133-45 du Code monétaire et financier, dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut être donnée dans le délai ci-dessus mentionné pour des raisons échappant au contrôle de la Banque, le Service Relations Clientèle adressera au Client une lettre d'attente l'informant d'un délai supplémentaire nécessaire pour lui répondre, délai n'excédant pas 2 mois suivant la réception de la réclamation (délai maximal ramené à 35 jours ouvrables pour les réclamations relatives aux moyens de paiement, tels que prévus par la Directive sur les moyens de paiement 2).

■ En cas de litige, votre recours en médiation :

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Relations Clientèle, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ de compétence.

• **Auprès du Médiateur du crédit aux entreprises.**

(entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance-crédit ou relatives aux fonds propres.

- Par Internet : <https://www.mediateurducredit.fr>

• **Auprès du Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers.**

Pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPCVM, CSPI et OPCI), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres.

- Par Internet : <http://www.amf-france.org>

- Par courrier : *Le Médiateur de l'AMF*

Autorité des Marchés Financiers

17 Place de la Bourse

75082 Paris Cedex 02



Réf. 008601 - Jan. 2019 Y

BRED Banque Populaire - Société anonyme coopérative de banque populaire régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, au capital de 1 176 070 192,80 euros - Siège social : 18, quai de la Rapée 75012 PARIS - 552 091 795 R.C.S. Paris - Ident. TVA FR 09 552 091 795. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 003 608.